

# Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte

Association Reconnue d'Utilité Publique  
Siège social : 42, rue des Volontaires – 75015 Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale des membres de l'Association des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 8 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

### 2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### 2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## 3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels :

- La note n°1 de l'annexe dans son paragraphe « Evènements postérieurs à la clôture » rappelle que la crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas impacté les comptes annuels clos à fin 2019 et expose les conséquences attendues en 2020 pour l'Association, précisant qu'à ce jour, il n'y a pas d'incertitude sur la continuité d'exploitation de l'Association.
- La note n°11 « Résultats détaillés par établissements » rappelle la présentation de deux résultats distincts :
  - un excédent de 963 874 € affectable par l'Assemblée Générale,
  - un excédent de 1 138 037 € sous contrôle de l'Administration.

Selon l'usage, ce dernier résultat sera soumis à l'examen des tutelles administratives, et éventuellement « *repris* » dans les budgets qui seront établis, au titre des exercices ultérieurs.

#### 4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au niveau du paragraphe « k) Provisions réglementées » et de la note n°4 « Etat des Provisions » de l'annexe, votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et leur documentation et sur la revue des estimations retenues.
- Comme présenté au paragraphe « l) Fonds dédiés » de l'annexe, votre entité comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux Associations. Nous nous sommes notamment assurés, sur la base de la documentation obtenue et des contrôles réalisés, de la correcte comptabilisation et évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice, au regard de la volonté exprimée par les donateurs.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites en note n°12 de l'annexe sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 ainsi qu'aux règles fixées par le Conseil d'Administration et qu'elles ont été correctement appliquées.

#### 5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

#### 6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## 7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 septembre 2020

Société Fiduciaire Paul Brunier - Audit & Comptabilité  
ACA NEXIA  
Représentée par



Pascal Cossé



Eric Chapus

ACTIF

en €

IMMOBILISATIONS	BRUT EXERCICE 19	AMORTISSEMENTS ET DEPRECiations	NET EXERCICE 19	NET EXERCICE 18
Frais d'Etablissement	4 575	4 575	0	0
Autres Immobilisations incorporelles	1 598 264	1 390 922	207 342	247 873
Immobilisations incorporelles en cours	868 887		868 887	84 901
Terrains et agencements sur terrains	7 667 604	1 002 850	6 664 755	6 720 955
Constructions	100 796 331	54 653 441	46 142 890	48 799 966
Installations techniques, matériel et outillages	7 463 033	6 232 134	1 230 899	1 199 663
Installations générales, agencements et aménagements	7 998 353	4 950 067	3 048 287	3 451 772
Matériel de transport	3 794 040	2 826 920	967 120	939 160
Matériel de bureau et informatique & Mobilier	4 182 520	3 383 801	798 719	921 083
Autres Immobilisations corporelles	165 865	104 275	61 590	57 299
Immobilisations mises en concession	2 414 152	2 296 707	117 445	45 782
Immobilisations corporelles en cours	1 169 629	0	1 169 629	940 779
Participations	600 705	150 000	450 705	427 674
Prêts au personnel et aux tiers	423 176	0	423 176	573 048
Titres financiers immobilisés	574 517	4 189	570 328	116 399
Dépôts et cautionnements versés	99 635	0	99 635	88 474
	139 821 286	76 999 879	62 821 407	64 614 829
STOCKS				
Matières premières et fournitures consommées	6 836	0	6 836	6 979
Stocks de marchandises	36 828	0	36 828	28 769
	43 663	0	43 663	35 749
COMPTES DE TIERS				
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	147 632	0	147 632	134 123
Créances clients	844 653	226 031	618 622	860 204
Créances des Etablissements hospitaliers	4 755 522	299 631	4 455 891	4 613 545
Personnel et comptes rattachés	17 867	0	17 867	12 372
Caisses sociales (sur rémunérations)	10 995	0	10 995	39 757
Etat et autres collectivités publiques	263 913	0	263 913	1 131 127
Opérations faites en commun et en GIE	34 910	0	34 910	56 045
Débiteurs divers	1 449 201	30 720	1 418 481	967 993
	7 524 693	556 382	6 968 311	7 815 165
COMPTES FINANCIERS (DISPONIBILITES)				
Valeurs mobilières de placement	9 085 507	260 606	8 824 901	7 080 798
Banques - CCP	46 636 331		46 636 331	45 241 872
Intérêts courus à recevoir	45 174		45 174	34 027
Caisse	59 143		59 143	64 311
	55 826 155	260 606	55 565 549	52 421 008
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	713 544		713 544	658 273
Ecarts de conversion actif	105 920		105 920	106 088
	819 464	0	819 464	764 362
TOTAL ACTIF	204 035 260	77 816 866	126 218 394	125 651 112

## PASSIF

	TOTAL 2019	TOTAL 2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise et legs attribués	11 641 008	11 686 665
Subventions d'investissement externes non amortissables	8 334 782	8 293 329
Fonds associatifs avec droit de reprise	522 865	522 865
Réserves Statutaires	2 619 830	2 472 262
Autres réserves	11 508 603	11 008 603
Report à nouveau	16 695 081	16 395 324
<b>Résultat de l'exercice affectable par l'Assemblée Générale</b>	<b>963 874</b>	750 167
<b>RESULTATS ET RESERVES EN LIAISON AVEC L'ADMINISTRATION</b>		
Réserve de trésorerie (excédent affecté à l'investissement)	1 678 673	1 418 264
Réserve de trésorerie (excédent affecté aux mesures d'exploitation)	557 348	583 803
Réserve de compensation	3 178 508	2 649 871
Dépenses inopposable aux tiers	-1 619 690	-1 571 202
Report à nouveau (sanitaire)	455 462	450 072
Soldes excédentaires antérieurs	1 331 500	1 539 273
Soldes déficitaires antérieurs	-1 694 102	-319 754
<b>Résultat de l'exercice sous contrôle de l'Administration</b>	<b>1 138 037</b>	438 146
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AMORTISSABLES</b>		
Subventions d'investissement externes amortissables	8 898 882	8 948 900
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>		
Provisions réglementées - couverture du besoin en fonds de roulement	372 376	543 119
Provisions réglementées - renouvellement des immobilisations	13 027 994	14 136 482
Provisions réglementées - amortissements dérogatoires	584 410	688 631
Provisions réglementées - réserves des plus values nettes d'actif	150 339	148 478
<b>PROVISIONS</b>	<b>14 135 120</b>	<b>15 516 710</b>
Provisions pour risques	2 315 487	1 766 661
Provisions pour charges	21 000	14 000
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>2 336 487</b>	<b>1 780 661</b>
Fonds dédiés sur subventions	2 915 014	2 655 485
Fonds dédiés sur autres ressources	4 848 333	4 588 065
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>7 763 347</b>	<b>7 243 550</b>
Emprunts auprès des établissements bancaires ou de crédit	17 801 399	19 397 762
Intérêts courus sur emprunts externes	99 165	116 453
Dépôts et cautionnements reçus	698 308	705 445
<b>COMPTES DE TIERS</b>	<b>18 598 871</b>	<b>20 219 660</b>
Fournisseurs - Biens et Services	2 244 488	2 585 300
Fournisseurs - Immobilisations à payer	159 834	377 809
Fournisseurs - Factures non parvenues (charges à payer)	797 563	814 135
Clients avances accompagnées	7 381	1 928
Personnel et comptes rattachés	639 111	594 928
Dettes pour congés à payer et charges sociales	4 007 582	4 013 550
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 505 213	2 389 236
Etat et autres collectivités locales	963 879	1 134 007
Créditeurs divers	1 879 701	1 175 814
<b>COMPTE DE TRESORERIE (DETTE FINANCIERES)</b>	<b>13 204 753</b>	<b>13 086 707</b>
Banques et CCP	3 689 564	2 242 401
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	279 591	294 833
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>126 218 394</b>	<b>125 651 112</b>

CHARGES

	TOTAL EXERCICE 2019	TOTAL EXERCICE 2018
<b>CONSOMMATIONS</b>		
Achats et variation de stocks (+ ou -)	5 102 417	4 661 673
	5 102 417	4 661 673
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		
Sous traitance à caractère médical	94 138	93 712
Prestations de service à caractère non médical	1 143 322	1 079 933
Redevances de crédit-bail	48 905	40 844
Locations, charges locatives et de copropriété	1 093 599	774 256
Entretiens et réparations	2 230 556	2 228 808
Primes d'assurances	226 513	260 855
Documentations techniques, expositions, frais d'assemblée	166 319	174 795
Personnel intérimaire ou prêté	1 549 820	1 411 994
Honoraires	1 659 441	1 533 712
annonces publicitaires, brochures, publications et routage.	1 299 182	1 891 037
Transport de biens et d'usagers	437 605	530 166
Déplacements, missions, réceptions	1 122 681	1 162 260
Frais postaux, télécommunication, affranchissement Mailing	877 543	1 125 069
Services bancaires (hors intérêts et agios)	102 103	76 298
Autres services	3 056 647	3 106 941
	15 108 375	15 490 681
<b>CHARGES FISCALES ET DE PERSONNEL</b>		
Taxes calculées sur les rémunérations	3 262 680	2 322 950
Autres impôts et taxes	781 861	786 665
Rémunérations et primes brutes	29 616 802	29 589 337
Charges sociales	10 821 598	12 233 461
Autres charges de personnel	1 210 637	1 055 083
	45 693 577	45 987 495
<b>CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE</b>		
Pertes sur créances irrécouvrables	22 727	53 320
Quotes-parts de résultat opérations faites en commun	64 303	64 332
Actions internationales	4 802 103	5 434 750
Autres actions, Dons affectés	751 361	475 311
Charges diverses de gestion courante	87 075	99 919
	5 727 569	6 127 633
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Agios et Intérêts sur emprunts	535 288	588 705
Perte de Change	0	0
Moins-values nettes sur cession de VMP	97 698	0
Autres charges financières	32 481	37 283
	665 467	625 988
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (hors dot. aux provisions)</b>		
Charges sur exercices antérieurs	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 778	43 210
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	238 546	519 732
Autres charges exceptionnelles	34 963	6 573
	276 287	569 515
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		
Dotation aux amortissements (exploitation)	4 587 111	4 669 122
Dotation aux provisions (exploitation)	399 668	604 911
Dotation aux provisions (financier)	12 693	467 231
Dotation aux amortissements (exceptionnel)	23 186	14 246
Dotation aux provisions (exceptionnelle)	1 199 080	883 068
	6 221 737	6 638 579
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
Engagements à réaliser sur subventions	1 016 485	1 053 229
Engagemens à réaliser sur dons, sur legs et donations affectés	805 207	289 770
	1 821 692	1 342 999
Reprise des déficits antérieurs	0	0
Impôt sur revenus patrimoniaux	45 545	49 806
	80 662 666	81 494 369
<b>RESULTAT</b>		
Résultat affectable par l'AG : excédent (+), déficit (-)	963 874	750 167
Résultat sous contrôle de l'Administration : excédent (+), déficit (-)	1 138 037	438 146
	82 764 578	82 682 682

PRODUITS

	TOTAL EXERCICE 2019	TOTAL EXERCICE 2018
<b>PRODUITS DES ACTIVITES</b>		
Revente de marchandises achetées	106 057	127 522
Prestations facturées / Secourisme / Ambulanciers / CRA	3 694 485	3 956 576
Produits de la tarification et assimilés	49 587 098	49 715 130
Autres prestations de services	2 445 512	2 802 102
	55 833 153	56 601 330
<b>SUBVENTIONS RECUES</b>		
Subventions d'exploitation	5 276 076	4 444 103
	5 276 076	4 444 103
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
Dons collectés	4 612 013	4 687 906
Legs et donations reçus	6 187 522	7 416 738
Dons affectés à réception	3 569 653	3 367 474
Autres dons et cotisations	42 279	43 710
Produits divers de gestion courante	89 697	62 883
	14 501 163	15 578 711
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers	217 586	245 545
Plus-values nettes sur VMP	105 653	576 854
Autres produits financiers	53 487	67 195
	376 727	889 593
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49 667	39 306
Produits sur exercices antérieurs	108 244	95 000
Prix de vente des immobilisations cédées	2 178 123	784 906
Autres produits exceptionnels	692 230	703 177
	3 028 265	1 622 389
<b>REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		
Reprise sur provisions (exploitation)	501 867	394 696
Reprise sur provisions (financier)	291 864	14 586
Reprise sur amortissements (exceptionnel)	123 406	130 853
Reprise sur provisions (exceptionnel)	547 343	489 822
	1 464 480	1 029 957
<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
Report sur subventions attribuées	677 486	913 742
Report sur dons, legs et donations affectés	544 939	637 229
	1 222 425	1 550 970
Transfert de charges	1 062 289	892 966
Reprise des excédents antérieurs	0	72 663
	82 764 578	82 682 682
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2019**

---

Comme l'année précédente, les comptes annuels de l'exercice 2019 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, ainsi qu'aux dispositions particulières du Plan Comptable des Associations.

L'exercice, d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019. Ces comptes annuels regroupent l'ensemble des activités des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, le total du bilan s'élève à 126 218 394 €, celui du compte de résultat à 82 764 578 €.

Le résultat de l'ensemble des activités affectable par l'Assemblée Générale est un excédent de 963 874 € et celui des Etablissements sous contrôle de l'Administration présente un excédent de 1 138 037 € (résultats détaillés par établissements en note N°11).

**FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

Le résultat affectable par l'Assemblée Générale, passant de 750 167 € en 2018 à 963 874 € en 2019, augmente principalement en raison de la vente d'un bien immobilier ayant permis de réaliser une plus-value globale de 1 924 K€, inscrit au résultat exceptionnel. Déjà en 2018, le résultat incluait une plus-value globale de 672 K€ suite à la cession de deux biens immobiliers.

Nos ressources collectées auprès du public baissent à hauteur de 9,2 % par rapport à 2018, du fait des legs qui par nature sont plus aléatoires que les dons, compensées partiellement par des frais moindres d'appel à la générosité du public à hauteur de 19,28 %.

Quant au résultat des Etablissements sous contrôle de l'Administration, celui-ci est en augmentation également, passant de 438 146 € à 1 138 037 €, en raison notamment du résultat qui était fortement déficitaire en 2018 sur la Maison d'Ulysse à Bullion suite à l'incendie intervenu en octobre 2018.

Rappelons que ce résultat n'est pas à disposition de l'Association et de ses instances de direction. Celui-ci fera l'objet de contrôles des tiers financeurs qui se prononceront sur leur affectation.

**Etablissements médico-sociaux et sanitaires**

**✓ *Reprise du SESSAD Autisme St François à Annecy***

Depuis le 1er janvier 2019, l'OMF est gestionnaire de ce service spécialisé et de soins à domicile pour enfants autistes, par décision de l'ARS Auvergne Rhône Alpes de transférer les autorisations à l'OMF et en application du traité d'apport partiel d'actif (APA) signé par le GCSMS au bénéfice de notre Association. Le SESSAD comprend 2 antennes à Annecy et Bons en Chablais ainsi qu'une unité d'enseignement en maternelle pour enfants autistes (UEMA) à Cran-Gevrier. Dans le cadre de ce traité d'APA, le total des actifs apportés à l'OMF s'élève à 367 804 €, le total des dettes reprises par l'OMF à 142 991 €, soit un actif net de 224 813 €.

Le 17 septembre 2019, l'ARS Auvergne Rhône Alpes a accordé à l'OMF une extension de places de ce SESSAD, qui correspond à une unité d'enseignement de 3 classes sur la Commune d'Annecy le Vieux, prolongeant ainsi le projet expérimental de l'Association « MeeO ». Le budget supplémentaire de fonctionnement accordé par l'ARS en 2019 s'élève à 240 034 €.

✓ **Sortie de l'ITEP et du SESSAD Saint Jean à Tours**

Entamé en avril 2014, le projet de transfert de l'ITEP et du SESSAD à l'Association Enfance & Pluriel s'est réalisé en 2019. Cette Association dispose sur le Département de l'Indre et Loire d'une compétence reconnue et des moyens de proximité plus adaptés dans l'accompagnement des enfants ayant des troubles du caractère et du comportement. Sur le plan juridique et administratif, ce transfert s'est concrétisé :

- Par un arrêté de transfert des autorisations par l'ARS Centre Val de Loire, avec effet au 1er janvier 2019, ce qui explique que cet établissement n'apparaisse plus dans les comptes de l'OMF en 2019 ;
- Par la signature d'un traité d'apport partiel d'actif (APA) par l'OMF au bénéfice de l'Association Enfance & Pluriel approuvé par l'Assemblée Générale de l'OMF du 21 juin 2019. Le montant cumulé des actifs sortis (ITEP et SESSAD) s'élève à 4 109 581 €, le montant des dettes reprises par l'Association Enfance & Pluriel sont de 1 545 372 €, soit un actif net transféré de 2 564 209 € ;
- Par la vente de l'ensemble immobilier (50 rue des mortiers) qui se réalisera en 2020 pour un prix de 800 000 € qui sera encaissé par l'OMF et reversé à l'Association Immobilière St Pierre de Touraine dans le cadre d'une transaction en lien avec les conditions de la donation de l'immeuble consentie à l'OMF le 14 décembre 1984.

✓ **FAM Maison d'Ulysse à Bullion**

Suite à l'incendie intervenu en octobre 2018 ayant détruit une aile complète du bâtiment d'hébergement, les résidents autistes ont été relogés sur le site du Centre Hospitalier de Plaisir (78) dans le cadre d'une convention de mise à disposition des locaux (montant versé annuellement de 250 000 €). Pour mémoire, le résultat comptable 2018 était déficitaire de 776 812 €, en raison de la mise au rebut de la valeur nette comptable de la partie du bâtiment sinistré, des charges supplémentaires liées à la sécurisation du bâtiment et de la perte d'exploitation sur les 2 derniers mois de l'année. L'exercice 2019 se solde par un excédent de 166 925 €. Ce résultat tient compte du premier versement d'acompte de l'assurance d'un montant de 200 000 € comptabilisé en produits à recevoir.

En juillet 2019, le bail emphytéotique de la Maison d'Ulysse a enfin été cédé par l'Association la Clef des Champs à l'OMF pour une durée de 33 ans et sur la base d'une redevance annuelle de 100 € actualisée annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction.

✓ **MAS St Jean de Jérusalem et MAS St Jean de Malte à Rochefort**

Depuis le 1er janvier 2019, ces deux établissements sont placés sous le régime d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé entre l'OMF et l'ARS Nouvelle Aquitaine, pour une durée de 5 ans. Pour ce premier exercice, le résultat comptable cumulé des deux établissements est un excédent de 191 492 € qui sera conservé dans les comptes de l'établissement et affecté par l'OMF en réserve de compensation des déficits.

✓ **CPMPR St Jacques – Roquetaillade à Montégut**

Cet établissement sanitaire est sous CPOM avec un financement de l'ARS Occitanie à hauteur de 90% par dotation globale et 10% par dotation modulée à l'activité. L'exercice 2019 se solde par un excédent comptable de 53 066,99 € qui sera conservé par l'établissement et affecté par l'OMF en report à nouveau. Concernant les investissements, les deux projets majeurs de 2019 sont :

- La restructuration de la « villa Sanchez » en pôle socio-éducatif et pédagogique, finalisé en avril 2019 et opérationnel depuis la rentrée scolaire de septembre 2019. Le montant total des travaux et aménagements s'élève à 266 664 € ;
- La rénovation des installations sportives pour un montant de 113 276,68 €

## **Activités internationales**

### **✓ *Recours grandissant au financement extérieur***

Les objectifs de maîtrise des dépenses 2019 de l'OMF se sont traduits par la recherche de financements externes pour financer l'exploitation et les investissements hospitaliers. Le partenariat noué avec la fondation IF depuis quelques années à Madagascar a été étendu pour 3 ans aux activités « mère et enfant » des hôpitaux du Bénin et du Togo (1 M€ sur 3 ans). La coopération monégasque a accepté de participer à hauteur de 150 K€ à l'extension du Centre Hospitalier de l'Ordre de Malte à Dakar. Le Global Fund for Forgotten People (GFFP) ayant apporté plus de 1 M€ à l'OMF en 2019, une partie de cette contribution financière a été affectée aux investissements.

### **✓ *Hôpital de Djougou au Bénin***

Les autorités béninoises ayant décidé de spécialiser les hôpitaux de Djougou, l'activité de l'hôpital géré par l'OMF a été recentrée sur les services liés à la mère et l'enfant (maternité, gynécologie, pédiatrie). Ce changement de portage a des effets négatifs sur les recettes d'activité de cet hôpital et pourrait obliger l'OMF à augmenter la subvention d'exploitation nécessaire à son équilibre financier.

Par ailleurs, les frais de maintenance du scanner de cet hôpital ont été payés de 2013 à 2019 à partir d'une enveloppe constituée par l'Etat français, à l'origine de son installation. Cette enveloppe étant épuisée, ces frais sont depuis mi- 2019 à la charge du budget de l'hôpital (60 K€ sur une année pleine).

### **✓ *Hôpital Saint Jean-Baptiste de Bodo en Côte d'Ivoire***

L'OMF assure la gestion de l'hôpital Saint Jean-Baptiste de Bodo depuis 2018.

Compte tenu des incertitudes sur une dette inscrite au passif de cet hôpital, et de son incapacité à la régler, une provision de 500 K€ a été dotée dans nos comptes clos au 31 décembre 2019.

**OHFOM regroupé**  
**2019**

<b>ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>INFORMATIONS PRODUITES NOTE N°</b>
<b>I – REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>  Méthodes d'évaluation Autres informations Evénements postérieurs à la clôture Périmètre des comptes regroupés Informations complémentaires	NOTE N°1
<b>II – COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</b>  Etat de l'actif immobilisé Etat des amortissements Etat des provisions Etat des échéances des créances et des dettes  Informations complémentaires sur :  1. Produits à recevoir 2. Charges à payer 3. Charges et produits constatés d'avance  Variation des fonds associatifs Liste des participations Fonds dédiés Résultats détaillés par Etablissements	NOTE N°2 NOTE N°3 NOTE N°4 NOTE N°5  NOTE N°6 NOTE N°6 NOTE N°7  NOTE N°8 NOTE N°9 NOTE N°10 NOTE N° 11
<b>III – COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES</b>  Présentation selon le règlement du Comité de la Réglementation Comptable du 7 mai 2008, homologué par Arrêté du 11 décembre 2008.	NOTE N°12

## **I COMMENTAIRES SUR LES COMPTES : REGLES ET METHODES**

### **METHODES D'EVALUATION**

Les conventions comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exceptions indiquées dans les autres informations,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du Plan Comptable Général – PCG (Règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014), des dispositions particulières résultant du Règlement du CRC n°99-01 du 16 Février 1999 portant sur le plan comptable des Associations, ainsi que de l'Avis n°2007-05 du 4 Mai 2007 du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est élaboré conformément au Règlement CRC n° 2008-12 du 7 mai 2008.

### **AUTRES INFORMATIONS**

Dans les établissements médico-sociaux, les excédents peuvent être repris par les financeurs en diminution des prix de journée ou dotations fixés en N+2. A l'inverse, en cas de déficit, les produits peuvent être majorés en N+2 au titre du déficit de l'année N.

En l'absence de correction comptable, le résultat obtenu se trouve faussé de cette reprise, et s'approche davantage du principe d'une comptabilité en « recettes-dépenses ».

De fait, pour juger de la performance économique annuelle de l'établissement, l'effet de cette reprise est neutralisé par un produit ou une charge inscrite au bas du compte de résultat (Reprise des excédents antérieurs et Reprise des déficits antérieurs) jusqu'à fin 2018.

A compter de 2019, dans le cadre du passage progressif des établissements sous Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM), la reprise des résultats antérieurs de l'année N, qui peut venir majorer ou minorer les prix de journée et dotations de l'exercice N+2, est désormais traduite dans les comptes de report à nouveau lors de l'affectation du résultat de l'année N+2.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La crise sanitaire liée au COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019.

Cet événement n'a donc pas impacté le bilan et le compte de résultat clos au 31 décembre 2019.

Les conséquences attendues en 2020 pour notre Association sont de plusieurs natures :

- La mise en œuvre d'un plan de continuité de service hospitalier articulé autour de trois principes : continuité du service aux plus fragiles, protection et sécurité des personnels et des bénévoles engagés, des résidents de nos établissements et des personnes accompagnées, enfin cohérence d'action avec les autorités à tous les niveaux ;
- L'activation du plan bleu pour nos établissements médico-sociaux et du plan blanc pour notre établissement sanitaire ;
- Des achats supplémentaires notamment d'équipements de protection individuelle (EPI) et de matériels permettant la continuité de l'action pour le télétravail ;
- L'arrêt de certaines activités, notamment de nos Instituts de Formation, de nos Unités de Secourisme sur les postes de secours et les formations, des petits déjeuners, des quêtes et de tous autres événements ;
- Le renforcement de nos activités de solidarité avec la création du nouveau service inédit d'urgence appelé Soli'Malte : des maraudes « tout en un » qui vont à la rencontre des « invisibles », là où ils se trouvent, pour leur apporter un secours alimentaire, sanitaire et social. Ce service consiste à mettre à disposition des repas, une écoute, des gestes de premiers secours (prise de température, prise de tension) et d'un kit d'hygiène de base ;

- La participation de nos équipes de secourisme face à la crise sanitaire aux côtés du SAMU, à la demande de l'Agence Régionale de Santé Ile de France : transport de malades, participation aux transferts TGV, gestion téléphonique des appels au 15 en débord du SAMU...
- Une baisse probable des produits de libéralités en raison notamment de la suspension des délais légaux en matière immobilière et de la chute des marchés financiers.

A ce jour, il n'y a pas d'incertitude sur la continuité d'exploitation de notre Association.

#### **PERIMETRE DES COMPTES REGROUPES**

Les comptes annuels regroupés de l'année 2019 comprennent les établissements suivants :

➤ Etablissements dont le résultat est sous contrôle de l'Administration :

- Direction des Etablissements
- CPMPMR Saint Jacques à Roquetaillade
- Maison Saint Jacques à Roquetaillade
- Maison Saint Jean de Jérusalem à Rochefort
- Maison Saint Jean de Malte à Rochefort
- Maison Jeanne d'Arc à Vigneux
- Maison Saint Jean de Malte à Paris
- ITEP Saint Jean à Tours jusqu'en 2018
- SESSAD Saint Jean à Tours jusqu'en 2018
- Maison Notre Dame de Philerme à Sallanches
- EHPAD Saint Paul à Saint Etienne
- Maison d'Ulysse à Bullion
- Maison Ferrari à Clamart – section dépendance et soin\*
- Maison Saint Fulbert à Lèves
- Maison Saint Julien à Chartres
- SESSAD Saint-François à Annecy, à compter de 2019

\*Le résultat de la section hébergement est affectable par l'Assemblée Générale

➤ Etablissements dont le résultat est affectable par l'Assemblée :

- « Siège » proprement dit
- Fleuron Saint Michel
- Plate-Forme Famille
- Maison Saint Jean à Nice
- Pavillon Sainte Fleur à Madagascar (concession de service public) : Etant gestionnaire de cet établissement, le résultat dégagé est définitivement acquis par les OHFOM
- Maison Ferrari à Clamart – section hébergement

#### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

##### ***Les principales méthodes utilisées sont les suivantes***

a) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont conformes au règlement CRC 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Les immobilisations sont ventilées par composants et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation probable.

Les durées d'amortissement retenues sont :

- Immobilisations incorporelles	1 à 10 ans
- Constructions et agencements	5 à 80 ans
• Gros œuvres	20 à 80 ans
• Eléments techniques	10 à 30 ans
• Divers agencements	5 à 18 ans
- Matériels et équipements	3 à 15 ans
- Matériel de transport	4 à 10 ans
- Matériel de bureau, info et mobilier	3 à 10 ans

Les immobilisations du Pavillon Sainte Fleur à Madagascar sont amorties sur la durée de la concession, afin d'aboutir à une valeur nette comptable nulle lors du transfert des biens à l'Etat Malgache.

b) Immobilisations en cours :

Ces immobilisations ne sont pas amorties.

c) Stocks :

Il s'agit principalement du stock de produits pharmaceutiques.

Ces stocks sont valorisés au cout d'achat, selon la méthode FIFO, tenant compte toutefois des dates de péremption.

d) Créances et dettes :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Titres immobilisés -Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2019, la plus-value latente sur les valeurs mobilières détenues dans le portefeuille titres s'élève à 2 042 814 € et sur les contrats de capitalisation à 336 252 €.

f) Comptes bancaires et caisses :

Les comptes bancaires et les caisses en devises sont convertis aux cours officiels de change en vigueur au 31 décembre.

*g) Fonds Associatifs*

Les fonds associatifs « sans droit de reprise » comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

Les fonds associatifs « avec droit de reprise » comptabilisent les ressources à caractères permanent affectées à l'Association avec conditions provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables.

*h) Charges non financées par les tutelles*

Il s'agit de dépenses que l'Autorité de Financement refuse, en application de l'article R.314-52 du CASF, lors de l'approbation du Compte Administratif considérant qu'elles sont manifestement étrangères à celles qui avaient été envisagées lors de la procédure de fixation du tarif. Elles sont donc portées en moins des Fonds associatifs.

*i) Dépenses inopposables aux tiers financeurs*

Il s'agit de dépenses, notamment les droits pour congés à payer, qui ne sont pas pris en compte en application de l'article R.314-26 du CASF dans le cadre des tarifs accordés par les autorités de tarification.

Elles sont donc inopposables aux financeurs.

*j) Subventions d'investissement amortissables*

Ce compte enregistre les subventions d'investissement reçues pour financer des biens immobilisés.

Ces subventions sont reprises à hauteur des amortissements pratiqués.

*k) Provisions réglementées*

Les provisions réglementées concernent uniquement les Etablissements médico-sociaux et sanitaires relevant de l'article R. 314-1 du CASF. Elles sont les suivantes :

- Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement ;
- Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ;
- Amortissements dérogatoires ;
- Réserves des plus-values nettes d'actif.

S'agissant de provisions réglementaires, elles ne sont pas soumises au Règlement n°2000-06 relatif aux passifs.

*l) Fonds dédiés*

Afin de respecter la volonté des donateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser » pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

La contrepartie de ce compte s'inscrit au passif du bilan dans la rubrique « Fonds dédiés à réaliser sur subventions et sur autres ressources (dons et legs) ».

*m) Emprunts*

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). Les intérêts courus non échus sont constatés en fin d'exercice.

*n) Legs et donations :*

Dès la date d'acceptation par les instances statutaires, ces biens sont enregistrés en hors bilan à la rubrique engagements reçus. Lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, le montant de la vente est alors porté en produits.

Pour les legs et donations enregistrés en produits et qui avaient été affectés par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, la partie non employée en fin d'exercice est inscrite au passif du bilan au poste « Fonds dédiés » en contrepartie d'un compte de charges « Engagements à réaliser sur legs et donations affectés ».

Les legs et donations qui correspondent à des biens durables mis à la disposition de l'association pour la réalisation de son objet social sont considérés comme des apports inscrits en fonds associatif.

*o) Bénévolat et dons en nature :*

Les options ouvertes par le Plan Comptable des Associations concernant la valorisation de la contribution des bénévoles et la valorisation des dons en nature n'ont pas été retenues par les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte.

Ainsi, seuls les coûts relatifs à cette activité sont enregistrés dans les différents comptes de charges.

*p) Engagements de retraite :*

La majorité du personnel étant financée sur des fonds publics, dans le cadre de nos Etablissements médico-sociaux et sanitaires, les engagements de départ à la retraite n'ont pas été provisionnés.

Toutefois depuis 2005, ces engagements ont été estimés.

Ceux-ci, évalués dans le cas d'un départ volontaire par le salarié à 65 ans, ont été déterminés en tenant compte des hypothèses suivantes :

- conventions collectives applicables et accord d'entreprise ;
- table de mortalité Homme / Femme INSEE ;
- turn-over ;
- progression des salaires et GVT estimée à 2 % ;
- taux d'actualisation retenu à 0,8 % ;
- taux de charges patronales retenu à 55 %.

Il en résulte au 31 décembre 2019 un engagement global de 2 941 K€ :

- 576 K€ pour le « Siège » proprement dit ;
- 2 365 K€ pour les autres Etablissements.

q) Engagements hors bilan :

- Engagements reçus :

- Legs mobiliers et immobiliers acceptés par les instances statutaires et non encore réalisés au 31 décembre 2019 s'élèvent à 13 907 327 €.

- Engagements donnés :

- Au titre de l'emprunt de 1 100 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 5 mai 2028 (solde restant dû de 699 283 € à fin 2019) :  
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Bois d'Arcy (78).
  - Au titre de l'emprunt de 622 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 10 octobre 2026 (solde restant dû à fin 2019 de 333 409 €) :  
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Brest.
  - Au titre de l'emprunt de 480 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 24 mars 2030 (solde restant dû à fin 2019 de 346 962 €) :  
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Toulon.
  - Au titre de l'emprunt contracté pour l'EHPAD Saint Paul à Saint Etienne d'un montant initial de 1 372 041 € (solde restant dû de 121 361 € à fin 2019) :  
Garantie hypothécaire à hauteur de l'emprunt restant dû.
  - Au titre de l'emprunt contracté pour la Maison Ferrari à Clamart d'un montant initial de 2 000 000 € (solde restant dû de 1 000 000 € à fin 2019) :  
Garantie hypothécaire à hauteur de l'emprunt restant dû.
  - Au titre de l'emprunt contracté pour la Maison Saint Jean à Nice d'un montant initial de 3 500 000 € (solde restant dû de 3 057 087 € à fin 2019) :  
Garantie hypothécaire à hauteur de l'emprunt restant dû.
  - Au titre de l'emprunt contracté pour les travaux de modernisation du CPMPR Saint Jacques à Roquetaillade d'un montant initial de 2 000 000 € (solde restant dû de 1 835 579 € à fin 2019) :  
Nantissement d'un compte épargne à hauteur de 1 000 000 €.
  - Au titre de la caution solidaire donnée à l'ANAT au profit d'un établissement bancaire :  
Le Conseil d'Administration des Œuvres du 17 décembre 2013 a décidé de se porter caution en vue de la souscription d'un emprunt de 1 700 000 € par l'ANAT destiné à l'acquisition de ses locaux.  
Il est à noter que l'ANAT a intégralement remboursé par anticipation cet emprunt en date du 27/01/2020 ; l'OMF est par conséquent libéré de son engagement à cette même date.
  - Au titre de la caution solidaire donnée à la SCIA de l'OMF au profit d'un établissement bancaire pour un emprunt d'un montant initial de 650 000 €, dont le terme est au 15 septembre 2033 (solde restant dû de 539 642 € à fin 2019).

r) Rémunération des dirigeants et cadres salariés :

Les membres du Conseil d'Administration dirigeants au sens de l'Instruction fiscale 4H – 5 – 06 du 16 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élèvent à 299 703 € (loi n°2006-586 du 23 mai 2006).

s) Honoraires du Commissaires aux comptes :

Conformément au décret n°2008 – 1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du Commissaire aux comptes relatif à la mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à un montant de 97 538 € TTC sur les Etablissements bénéficiant de financements publics assurant leur fonctionnement et 52 461 € TTC sur les autres Etablissements.

**ANNEXE -**

**ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE  
en €**

	VALEUR BRUTE AU DEBUT DE L'EXERCICE	APPORTS (1)	SORTIES (2)	ACQUISITIONS	CESSIONS MISES HORS SERVICE	VIREMENTS DE POSTE A POSTE	VALEURS BRUTES EN FIN D'EXERCICE
<b>IMMobilisations INCORPORELLES</b>							
Frais d'établissement.....	4 575	0	0	0	0	0	4 575
Frais de recherche et développement.....	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires....	0	0	0	0	0	0	0
Fonds commercial.....	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles.....	1 512 132	0	-12 754	17 651	6 918	88 153	1 598 264
Immobilisations incorporelles en cours.....	84 901	0	0	864 022	0	-80 036	868 887
<b>TOTAL I</b>	<b>1 601 608</b>	<b>0</b>	<b>-12 754</b>	<b>881 673</b>	<b>6 918</b>	<b>8 117</b>	<b>2 471 726</b>
<b>IMMobilisations CORPORELLES</b>							
Terrains.....	6 095 016	0	0	0	225 530	0	5 869 486
Agencements et aménagements de terrains.....	1 601 403	0	-35 528	9 857	0	222 386	1 798 119
Constructions.....	101 039 885	0	-140 845	263 014	510 678	144 956	100 796 331
Installations techniques, matériels et outillage industriels.....	7 060 131	33 109	-27 793	425 801	28 214	0	7 463 033
Autres immobilisations corporelles.....	17 356 357	327 856	-1 185 830	582 000	990 105	50 500	16 140 778
Immobilisations mises en concession.....	2 252 660	0	0	103 270	515	58 737	2 414 152
Immobilisations corporelles en cours.....	940 779	0	0	757 646	44 099	-484 696	1 169 629
<b>TOTAL II</b>	<b>136 346 231</b>	<b>360 965</b>	<b>-1 389 996</b>	<b>2 141 587</b>	<b>1 799 142</b>	<b>-8 117</b>	<b>135 651 527</b>
<b>IMMobilisations FINANCIERES</b>							
Participations.....	600 705	0	0	0	0	0	600 705
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés.....	120 588	82 701	0	371 229	0	0	574 517
Prêts.....	573 048	0	0	101 537	251 409	0	423 176
Dépôts et cautionnements versés.....	88 474	6 152	-1 465	7 324	850	0	99 635
<b>TOTAL III</b>	<b>1 382 815</b>	<b>88 852</b>	<b>-1 465</b>	<b>480 089</b>	<b>252 259</b>	<b>0</b>	<b>1 698 032</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>139 330 654</b>	<b>449 818</b>	<b>-1 404 216</b>	<b>3 503 349</b>	<b>2 058 319</b>	<b>0</b>	<b>139 821 286</b>

(1) : Apport au 1er janvier 2019 du SESSAD Saint François (Annecy)

(2) : Sortie du périmètre OHFOM au 1er janvier 2019 de l'ITEP et du SESSAD Saint Jean (Tours)

**ANNEXE -**  
**ETAT DES AMORTISSEMENTS**  
**en €**

	AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	APPORTS (1)	SORTIES (2)	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS AMORTISSEMENTS AFFERENTS AUX ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF ET REPRISES	AMORTISSEMENTS EN FIN D'EXERCICE
<b>IMMobilisations INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement.....	4 575	0	0	0	0	4 575
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires.....	0	0	0	0	0	0
Fonds commercial.....	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles.....	1 264 260	0	-16 125	142 787	0	1 390 922
Immobilisations incorporelles en cours.....	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL I</b>	<b>1 268 835</b>	<b>0</b>	<b>-16 125</b>	<b>142 787</b>	<b>0</b>	<b>1 395 496</b>
<b>IMMobilisations CORPORELLES</b>						
Terrains.....	0	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrains.....	853 505	0	-26 825	54 210	0	880 890
Constructions.....	52 239 919	0	-111 620	3 035 820	510 678	54 653 441
Installations techniques, matériels et outillage Industriels.....	5 860 468	27 618	-25 899	397 498	27 551	6 232 134
Autres immobilisations corporelles.....	11 987 043	200 849	-800 967	866 490	988 352	11 265 063
Immobilisations mises en concession.....	2 206 877	0	0	90 307	478	2 296 707
Immobilisations corporelles en cours.....	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL II</b>	<b>73 147 812</b>	<b>228 467</b>	<b>-965 311</b>	<b>4 444 324</b>	<b>1 527 058</b>	<b>75 328 234</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>74 416 646</b>	<b>228 467</b>	<b>-981 435</b>	<b>4 587 111</b>	<b>1 527 058</b>	<b>76 723 731</b>
Dont dotations :						
d'exploitation				4 587 111		
financières				0		
exceptionnelles				0		

(1) : Apport au 1er janvier 2019 du SESSAD Saint François (Annecy)

(2) : Sortie du périmètre OHFOM au 1er janvier 2019 de l'ITEP et du SESSAD Saint Jean (Tours)

**ANNEXE -**

**ETAT DES PROVISIONS**  
en €

Nature des provisions	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	APPORTS (1)	SORTIES (2)	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>						
Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement.....	543 119	0	-170 743	0	0	372 376
Pour renouvellement des immobilisations.....	14 136 482	100 534	-1 103 425	326 968	432 565	13 027 994
Amortissements dérogatoires.....	688 631	0	0	19 186	123 406	584 410
Réserves des plus values nettes d'actif.....	148 478	21 622	-95	5 112	24 778	150 339
<b>TOTAL I</b>	<b>15 516 710</b>	<b>122 156</b>	<b>-1 274 263</b>	<b>351 265</b>	<b>580 749</b>	<b>14 135 120</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>						
pour risques sur activités à l'international.....	90 000	0	0	500 000	90 000	500 000
pour risques sur écarts de change.....	106 088	0	0	0	168	105 920
pour autres risques.....	1 570 573	0	0	461 212	322 217	1 709 567
<b>Sous-total : provisions pour risques</b>	<b>1 766 661</b>			<b>961 212</b>	<b>412 386</b>	<b>2 315 487</b>
Pour gros entretien et grandes révisions.....	14 000	0	0	7 000	0	21 000
Pour autres charges.....	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total : provisions pour charges</b>	<b>14 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>21 000</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>1 780 661</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>968 212</b>	<b>412 386</b>	<b>2 336 487</b>
<b>DEPRECiations</b>						
Sur immobilisations corporelles.....	121 959	0	0	0	0	121 959
Sur immobilisations financières.....	177 219	0	0	0	23 031	154 189
Sur stock.....	0	0	0	0	0	0
Sur clients.....	393 811	0	0	302 391	170 540	525 662
Sur débiteurs divers.....	39 764	0	0	65	9 109	30 720
Sur valeurs mobilières.....	516 578	0	0	12 693	268 665	260 606
<b>TOTAL III</b>	<b>1 249 332</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>315 149</b>	<b>471 345</b>	<b>1 093 136</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 546 703</b>	<b>122 156</b>	<b>-1 274 263</b>	<b>1 634 626</b>	<b>1 464 480</b>	<b>17 564 743</b>
Dont dotations et reprises	d'exploitation financières exceptionnelles			399 668 12 693 1 222 265	501 867 291 864 670 749	

(1) : Apport au 1er janvier 2019 du SESSAD Saint François (Annecy)

(2) : Sortie du périmètre OHFOM au 1er janvier 2019 de l'ITEP et du SESSAD Saint Jean (Tours)

**ANNEXE -**

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

<b>1) CREANCES</b>	<b>MONTANT BRUT</b>	<b>DONT A UN AN AU PLUS</b>	<b>DONT A PLUS D'UN AN</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>			
Prêts .....	423 176		423 176
Autres immobilisations financières.....	99 635	54 679	44 956
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Av et acptes versés aux fournisseurs.....	147 632	147 632	
Créances clients et comptes rattachés.....	844 653	844 653	
Créances des établissements hospitaliers.....	4 755 522	4 755 522	
Personnel et cptes rattachés .....	17 867	17 867	
Caisses sociales.....	10 995	10 995	
Etat et autres collectivités publiques.....	263 913	263 913	
Groupements GIE.....	34 910	34 910	
Débiteurs divers.....	1 449 201	1 449 201	
Charges constatées d'avance.....	713 544	713 544	
<b>TOTAL GENERAL .....</b>	<b>8 761 047</b>	<b>8 292 915</b>	<b>468 132</b>
Prêts accordés en cours d'exercice :	101 537		
Prêts récupérés en cours d'exercice :	251 409		

<b>2) DETTES</b>	<b>MONTANT BRUT</b>	<b>DONT A UN AN AU PLUS</b>	<b>DONT A PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS</b>	<b>DONT A PLUS DE CINQ ANS</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes publics (dont découverts bancaires).....	21 490 962	5 397 153	5 481 919	10 611 890
Intérêts courus sur emprunts externes.....	99 165	99 165		
Dépôts et cautionnements reçus.....	698 308	698 308		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	3 042 051	3 042 051		
Clients avances et acomptes.....	7 381	7 381		
Dettes fiscales et sociales.....	8 115 786	8 115 786		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	159 834	159 834		
Autres dettes.....	1 879 701	1 879 701		
Produits constatés d'avance.....	279 591	279 591		
<b>TOTAL GENERAL.....</b>	<b>35 772 778</b>	<b>19 678 969</b>	<b>5 481 919</b>	<b>10 611 890</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 596 363			
Soldes créditeurs de banque	3 689 564			

**ANNEXE -  
PRODUITS A RECEVOIR  
en €**

<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Créances rattachées à des participations .....	0
Autres immobilisations financières .....	0
Avances et acomptes versés aux fournisseurs.....	1 214
Créances clients et comptes rattachés .....	633 394
Personnel et comptes rattachés.....	0
Etat et autres collectivités publiques.....	142 702
Débiteurs divers.....	539 244
Valeurs mobilières de placement .....	0
Disponibilités.....	45 174
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 361 728</b>

**ANNEXE -  
CHARGES A PAYER  
en €**

<b>Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit .....	99 165
Emprunts et dettes financières divers .....	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	797 563
Dettes fiscales et sociales .....	4 396 949
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés .....	0
Autres dettes .....	126 874
<b>TOTAL .....</b>	<b>5 420 550</b>

**ANNEXE -**  
**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**  
**en €**

	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>
Charges/Produits d'exploitation .....	713 544	279 591
Charges/Produits financiers.....	0	0
Charges/Produits exceptionnels .....	0	0
<b>TOTAL .....</b>	<b>713 544</b>	<b>279 591</b>

**ANNEXE -**  
**VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ENTRE 2018 ET 2019**  
**en €**

<b>Fonds associatifs</b>	<b>Montant</b>
<b>Total au 01 Janvier 2019</b>	<b>51 129 215</b>
Apport au 01/01/2019 du SESSAD Saint François (Annecy)	41 453
Sortie au 01/01/2019 du périmètre OHFOM de l'ITEP et du SESSAD Saint Jean (Tours)	48 282
Variation des charges non financées par les tutelles	103 219
Résultat de l'exercice 2019	963 874
<b>Total au 31 Décembre 2019</b>	<b>52 286 043</b>

**ANNEXE -**

**LISTE DES PARTICIPATIONS**

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>Capitaux propres au 31/12/2019</b>	<b>Quote-part du capital détenu en pourcentage</b>
<b>A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS</b>		
1. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)		
2. Participations ( 51 % à 100 % du capital détenu)		
a) GIE Le Fleuron	-84 738	75,00%
b) OHFOM Diffusion	-8 050	100,00%
c) SCIA de l'OMF	456 833	99,99%

Ces participations ne sont pas consolidées dans les comptes annuels présentés :

- a) Il s'agit de la participation détenue dans le capital du GIE Le Fleuron, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le capital du GIE Le Fleuron est détenu au 31 décembre 2019 à 75 % par les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte et à 25 % par la Fondation 30 Millions d'Amis.

Cette participation financière de 75 % s'élève à 750 €.

Le résultat du GIE Le Fleuron en 2019 est un déficit de 85 738 €.

- b) Il s'agit de la participation détenue dans le capital de la SARL OHFOM DIFFUSION.

Le montant de la participation détenue par les OHFOM s'élève à 150 000 €.

Le résultat de cette société en 2019 est un excédent de 2 200 €.

- c) Il s'agit de la participation détenue dans le capital de la SCI des Activités de l'Ordre de Malte France, dénommée SCIA de l'OMF.

Le capital de la SCI est détenu au 31 décembre 2019 à 99,99 % par les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte et à 0,01 % par l'Association Française des Membres de l'Ordre Souverain de Malte.

Le montant de cette participation s'élève à 449 955 €.

Le résultat de la SCI en 2019 est un excédent de 6 833 €.

**ANNEXE -**  
**TABLEAU DES FONDS DEDIES**  
**en €**

NATURE DES FONDS DEDIES	Fonds à engager au début de l'exercice	Apports (1)	Sorties (2)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés sans utilisation significative en 2018 et 2019
<b>I - Subventions affectées</b>							
subventions publiques dant :	1 521 215	35 400	-114 870	392 058	387 476	1 446 327	567 513
<i>Projets Etablissements médico-sociaux - CNR (France)</i>	1 318 472	35 400	-114 870	365 380	246 782	1 357 599	548 624
<i>Projet Soutien populations de la Likouala (Congo)</i>	54 138				54 138	0	0
<i>Projet Scanner Djougou (Bénin)</i>	37 461				37 461	0	0
<i>Projet Esp'Air (Indre-et-Loire)</i>	19 823				19 823	0	0
autres subventions dant :	1 134 270			624 427	290 010	1 468 686	524 046
<i>Projet Réhabilit° Service néo-natalité (Madagascar)</i>	142 043			200 407		342 450	342 450
<i>Projet Rénovat° structure contre la Lépre (Mozambique)</i>	301 406				16 114	285 293	0
<i>Projet Construction du bâtiment de radiologie (Sénégal)</i>	36 166			223 626		259 792	0
<i>Projet Intérressement à la qualité (International)</i>	70 878			9 606		80 484	0
<i>Projet Maraude médicalisée (Paris)</i>	59 551				7 632	51 920	0
<i>Projet PFF distribut° alimentaire et soutien psycho-social (Paris)</i>	0			36 411		36 411	0
<i>Projet Epicerie sociale itinérante (Côte d'Or)</i>	0			25 000		25 000	0
<i>Projet Réhabilit° Centre de santé de Pita (Guinée)</i>	64 685				64 685	0	0
<i>Projet Soutien populations de la Likouala (Congo)</i>	44 171				44 171	0	0
<i>Projet Esp'Air (Indre-et-Loire)</i>	37 250				37 250	0	0
<b>Total I</b>	<b>2 655 485</b>	<b>35 400</b>	<b>-114 870</b>	<b>1 016 485</b>	<b>677 486</b>	<b>2 915 014</b>	<b>1 091 559</b>
<b>II - Ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations</b>							
Dons manuels dant :	1 728 949			607 237	528 396	1 807 789	905 006
<i>Projets Etablissements médico-sociaux (France)</i>	1 270 144			14 072	411 473	872 744	700 606
<i>Projets Déshérités - Précarité - Proximité (France)</i>	142 207			577 135		719 342	0
Legs et donations dant :	2 859 116			197 971	16 543	3 040 544	2 910 190
<i>Projet Construction ou agrandissement d'un EHPAD (France)</i>	2 449 172			147 444		2 596 616	2 596 616
<i>Projets Etablissements médico-sociaux (France)</i>	160 683			26 453	5 199	181 937	121 051
<i>Projets Délégations (France)</i>	148 937			23 108	11 277	160 768	92 267
<b>Total II</b>	<b>4 588 065</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>805 207</b>	<b>544 939</b>	<b>4 848 333</b>	<b>3 815 196</b>
<b>Total (I+II)</b>	<b>7 243 550</b>	<b>35 400</b>	<b>-114 870</b>	<b>1 821 692</b>	<b>1 222 425</b>	<b>7 763 347</b>	<b>4 906 755</b>
Dont engagements et reports				1 821 692	1 222 425		

(1) : Apport au 1er janvier 2019 du SESSAD Saint François (Annecy)

(2) : Sortie du périmètre OHFOM au 1er janvier 2019 de l'ITEP et du SESSAD Saint Jean (Tours)

**ANNEXE -  
RESULTATS DETAILLÉS PAR ÉTABLISSEMENTS  
en €**

	2019	2018
Siège - Actions Caritatives et Formation	487 772	124 342
Fleuron Saint Michel (Paris)	8 114	-6 584
Plate-Forme Famille (Paris)	-12 873	0
Maison Saint Jean (Nice)	-471 279	-534 091
Pavillon Sainte Fleur (Madagascar)	-88 088	-83 665
Maison Ferrari (Clamart) - hébergement	1 040 229	1 250 165
<b>Résultat affectable par l'Assemblée Générale</b>	<b>963 874</b>	<b>750 167</b>

	2019	2018
Direction des Etablissements (Paris)	0	0
CPMPR Saint Jacques (Roquetaillade)	53 067	385 389
Maison Saint Jacques (Roquetaillade)	19 972	18 706
Maison Saint Jean de Jérusalem (Rochefort)	89 747	154 499
Maison Saint Jean de Malte (Rochefort)	101 745	120 420
Maison Jeanne d'Arc (Vigneux)	134 621	294 710
Maison Saint Jean de Malte (Paris)	277 242	93 224
ITEP Saint Jean (Tours)	0	152 400
SESSAD Saint Jean (Tours)	0	88 172
Maison Notre Dame de Philerme (Sallanches)	661 224	333 422
SESSAD Saint François (Annecy)	95 315	0
EPHAD Saint Paul (Saint-Etienne)	85 739	155 856
Maison d'Ulysse (Bullion)	166 925	-776 812
Maison Ferrari (Clamart) - soin et dépendance	-268 420	-301 128
Maison Saint Fulbert (Leves)	-277 885	-294 172
Maison Saint Julien (Chartres)	-1 256	13 460
<b>Résultat sous contrôle de l'Administration</b>	<b>1 138 037</b>	<b>438 146</b>

Compte d'Emploi des Ressources 2019  
(selon réglementation CRC N°2008-12)

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES		Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE			
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>10 744 532</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>		<b>14 369 843</b>
1.1. Réalisées en France			1.1. <b>Dons et legs collectés</b>			
- Actions réalisées directement		61 211 298	4 601 131	- Dons manuels non affectés	4 612 013	4 612 013
- Versements à d'autres organismes agissant en France		0	0	- Dons manuels affectés	3 569 653	3 569 653
1.2. Réalisées à l'étranger				- Leg et autres libéralités non affectés	5 943 231	5 943 231
- Actions réalisées directement				- Leg et autres libéralités affectés	244 291	244 291
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			<b>2 992 127</b>			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		2 996 013	2 992 127			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		149 601	0	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		3 894 005
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		0	0	<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		51 001 168
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 004 352</b>			
3.1. Charges financières et charges rétractées		713 338	1 004 352	<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>		10 936 063
3.2. Autres charges		1 751 275				
			<b>14 741 011</b>	<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMpte DE RESULTAT</b>		<b>80 201 079</b>
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>77 229 534</b>		<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>		<b>1 341 073</b>
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>		<b>1 611 440</b>		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		<b>1 222 425</b>
<b>III - ENGAGEMENTS À REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>		<b>1 821 692</b>		<b>IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		<b>-260 268</b>
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 101 912</b>		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>		<b>82 764 578</b>		<b>VI - TOTAL GENERAL</b>		<b>82 764 578</b>
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0				
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0				
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			<b>14 741 011</b>	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>14 741 011</b>
				<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>12 931 150</b>
				<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions sociales				Bénévolat		
Frais de recherche de fonds				Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges				Dons en nature		
Total		0		Total		0

## **ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**

### **EXERCICE DU 01/01/19 AU 31/12/19**

Le Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER) a été établi et présenté, conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2008-12 du 7 mai 2008, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public (AGP) ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991. Cette obligation ne vise que les organisations qui font des campagnes nationales de collecte.

Conformément au règlement CRC n°2008-12, certaines règles d'établissement du CER ont été fixées par le Conseil d'Administration du 11 mai 2010. Celui-ci a adopté les résolutions suivantes relatives à la nouvelle présentation du CER :

- définition des missions sociales
- principe d'affectation des coûts et détermination des clefs de répartition applicables aux charges indirectes de fonctionnement
- règle d'affectation des ressources par type d'emplois

### **1. REGLES D'ETABLISSEMENT DU CER**

#### **1.1. - Définition des missions sociales**

Sont portées en missions sociales les actions telles que définies à l'article 2 des statuts des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte.

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, le Conseil d'Administration a décidé de porter en missions sociales les actions qui s'articulent autour de 3 missions : solidarité, formations, établissements médico-sociaux.

- Les actions de solidarité se rapportent aux aides de proximité (secours, accueil, soutien, accompagnement) apportées à la personne en situation de précarité, d'isolement, d'accident ou de maladie ;
- Les formations s'inscrivent dans le secteur médico-social en vue de délivrer des diplômes d'états ou des qualifications professionnelles ;
- Les établissements médico-sociaux et sanitaires concernent la gestion de structures de soin et d'accueil, les interventions dans le cadre de programmes sanitaires, le financement et la participation dans les programmes de recherche dans le domaine de la santé.

Ces missions sont menées directement par les Œuvres en France et à l'étranger, elles peuvent toutefois l'être en collaboration avec des tiers par apports humains, financiers ou matériels.

La dernière mission, prévue également dans les statuts, concerne l'organisation de manifestations ou publications pour promouvoir les actions menées par les Œuvres.

#### **1.2. - Ventilation des missions sociales**

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger, subdivisées entre les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes. Si la gestion complète de la structure est contrôlée par les Œuvres, la mission sociale est portée sur la ligne « actions réalisées directement », s'il ne s'agit que d'une structure soutenue, alors la ligne retenue est « versement à d'autres organismes ».

### **1.3. - Principe d'affectation des coûts**

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concerné. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base de règles d'affectation préétablies.

Les charges de fonctionnement et d'amortissement du siège social sont réparties proportionnellement à la surface occupée par chaque service.

Une partie des charges indirectes, enregistrées dans un premier temps en frais de fonctionnement, est répartie ensuite sur les missions sociales et les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement.

Cette affectation est réalisée à l'aide de clefs de répartition définies à l'avance, qui ont permis de déterminer les pourcentages à retenir pour l'année 2019.

Toutes les explications relatives à ces données se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Catégories d'emplois	Clefs de répartition	Imputation en missions sociales	Imputation en frais de recherche de fonds
Charges de fonctionnement et d'amortissement du siège social	Proportionnellement à la surface occupée par chaque service.	41 %	7 %
Frais de la Direction de la Communication	Proportionnellement au temps passé par le personnel de cette direction pour les services relevant des missions sociales.	100 %	
Promotion des legs	Affecté en totalité à la recherche de fonds.		100 %
Frais de la Direction Générale	Proportionnellement au temps passé directement lié à nos missions sociales.	50 %	
Frais de la Direction des Ressources Humaines	Proportionnellement au nombre de bulletins de paie pour les services remplissant des missions sociales par rapport au total des bulletins de paie.	70 %	
Services financiers	Proportionnellement au temps passé pour les services remplissant des missions sociales.	60 %	
Services généraux	Proportionnellement à l'effectif du siège dans les services remplissant des missions sociales par rapport à l'effectif total. L'effectif prend en compte les salariés augmentés de la moitié du nombre de bénévole du siège qui contribuent à l'activité de l'association.	50 %	
Services des programmes immobiliers	Proportionnellement au temps passé consacré aux missions sociales.	90 %	

### **1.4. - Règles d'affectation des ressources par type d'emplois**

Les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public en complément de celles qui y sont directement affectées (par exemple subventions, mécénats, prestations facturées...). Ainsi, lorsqu'une mission sociale ne fait pas l'objet de ressources clairement affectées, il est supposé que ces missions soient financées par les ressources collectées auprès du public.

Les frais de recherche de fonds sont financés par la générosité du public, dès lors qu'ils ont contribué à l'obtention de ressources collectées auprès du public.

Pour déterminer la part des frais de fonctionnement financés par l'AGP, il convient d'appliquer au frais de fonctionnement (hors charges financières et charges refacturées), le rapport entre les ressources provenant de l'AGP, pour les missions sociales et les frais de recherche de fonds, et la totalité des emplois de l'année (hors emplois relatifs aux établissements médico-sociaux et sanitaires).

### **1.5. - Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice**

Le report de début d'exercice, figurant en première ligne de la colonne 4, s'élève à 13 562 585 €. Il correspond au solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice 2018.

## **2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **2.1. - Sur les Emplois**

*Détail des actions à l'international (rubrique 1.2, colonne 1 du CER)*

Actions réalisées directement :

Afrique.....	7 650 165
Moyen Orient.....	2 154 396
Asie.....	6 399
<hr/>	
<u>Total actions réalisées directement</u>	<u>9 810 960</u>

Versements à un organisme central ou d'autres organismes :

Afrique.....	130 645
Moyen Orient.....	190 973
Asie.....	174 831
Actions d'urgence à l'international (Malteser).....	100 000
<hr/>	
<u>Total versements à un organisme central ou d'autres organismes</u>	<u>596 449</u>

## 2.2 – Sur les Ressources

### a) Variation des Fonds dédiés

Le tableau suivant présente les variations des fonds dédiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 :

	Fonds à engager au début de l'exercice	Apport / Sortie	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées <i>France</i>	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées <i>International</i>	Utilisations en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fonds dédiés sur subventions	2 655 485	- 79 470	459 659	556 826	677 486	2 915 014
Fonds dédiés sur autres ressources	4 588 065		803 649	1 558	544 939	4 848 333
<b>Total</b>	<b>7 243 550</b>	<b>- 79 470</b>	<b>1 263 308</b>	<b>558 384</b>	<b>1 222 425</b>	<b>7 763 347</b>

La variation des fonds dédiés collectés auprès du public figurant en rubrique IV colonne 4 se détaille ainsi :

	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisations en cours d'exercice
<b>Ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations</b>		
Dons manuels	607 236 €	528 396 €
Legs et donations	197 971 €	16 543 €
<b>Total</b>	<b>805 207 €</b>	<b>544 939 €</b>
<b>Variation</b>	<b>- 260 268 €</b>	

### b) Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées fin 2019 figurant en colonne 4 s'élève à 12 931 150 €.

## **2.3. - Autres informations**

### **Politique d'appel à la générosité du public**

L'année 2019 aura été marquée par une légère progression de notre collecte de dons. L'Ordre de Malte France passe ainsi de 8 055 K€ en 2018 à 8 182 K€ en 2019 de dons issus de la générosité du public, soit une hausse de 1,57 %. Nos campagnes de fin d'année se sont notamment bien comportées et nous ont permis de recruter de nouveaux donateurs.

L'ensemble des libéralités, legs et assurances-vie principalement, par nature plus aléatoires, baissent encore cette année de 16,57 % pour s'établir à 6 188 K€.

La générosité de nos donateurs totalise 14 370 K€ en 2019, contre 15 828 K€ l'année précédente.

Nos dépenses baissent de 512 K€, soit 2 992 K€ contre 3 504 K€ en 2018 pour un ratio dépenses/recettes de 20,82% contre 22,14 % en 2018.

2020 sera une année de relance avec, entre autre, le développement de la collecte sur le digital.

### **Perspectives d'activité**

#### **Etablissements médico-sociaux et sanitaires**

##### **Projet de cession de l'EHPAD Maison Saint Jean – Hélios à Nice**

Dans la suite de la décision prise en 2018 par les instances délibératives de l'OMF de céder l'EHPAD Saint Jean – Hélios, un nouvel appel à candidature a été lancé en 2019. Il a permis d'identifier un opérateur privé gestionnaire d'EHPAD dans le Département des Alpes Maritimes répondant aux critères définis tant par l'OMF que les autorités publiques.

Toutes les opérations juridiques liées à la cession du fonds civil et de l'immeuble, ainsi que la demande administrative de transfert des autorisations auprès des autorités publiques, devraient être réalisées au cours de l'année 2020.

##### **Projet d'extension de la MAS Notre Dame de Philerme à Sallanches**

Suite à un appel à projet porté par l'ARS Auvergne Rhône Alpes, l'OMF a candidaté et obtenu en 2017 une extension de capacité de 10 places d'hébergement de la Maison Notre Dame de Philerme accueillant des personnes adultes autistes.

Après 2 années d'études nécessaires à la réalisation du programme de construction d'un nouveau bâtiment et l'obtention du permis de construire, les travaux vont pouvoir débuter en mars 2020 pour se terminer en juin 2021.

Le coût total de ces travaux et équipements est arrêté à 1 613 000 € financés par emprunt et autofinancement de l'établissement. Cette opération de livraison à soi-même portée par l'OMF est éligible à une TVA à taux réduit (5,5%).

##### **Projet de restructuration de la MAS Saint Jean de Malte à Paris**

L'OMF s'est engagé en lien avec l'ARS Ile de France dans un programme de travaux de rénovation de la MAS Saint Jean de Malte. Cette opération est rendue complexe par l'ampleur des travaux (7232 m<sup>2</sup> restructurés), par leur réalisation en site occupé, par leur durée de 3 ans.

Elle nécessite une phase d'étude importante qui se poursuivra toute l'année 2020. Le dépôt du permis de construire a néanmoins été déposé le 30 juillet 2019 et une première phase de travaux a été réalisée en 2019 avec la rénovation de la piscine.

## **Autres activités en France**

### **Mission auprès des Centres de Rétention Administrative (CRA)**

Bien que nous ayons pris la décision de ne pas répondre au prochain appel d'offres pour le renouvellement de notre mission auprès des CRA, notre mission se prolonge au-delà de l'échéance initiale prévue au 31 décembre 2019.

Après un premier avenant prorogeant ce marché public jusqu'au 30 avril 2020, un second avenant accepté prévoit une échéance comprise entre le 31 octobre et le 31 décembre 2020.

### **Activité de formation**

Le processus de transfert de la Direction des Formations se poursuit. Un repreneur a été retenu par le Conseil d'Administration, et nous sommes dans l'attente des agréments de transfert d'autorisation par les Conseils Régionaux et Agences Régionales de Santé.

La reprise porte sur l'ensemble du périmètre des Instituts de Formation d'Ambulanciers. L'activité des Instituts de Formation sera, quant à elle, transférée partiellement puisque le périmètre des formations professionnelles au secourisme sera conservé au sein de l'Ordre de Malte France.

## **Activités internationales**

### **Projet Congo intitulé « soutien aux populations autochtones de la Likouala »**

La première phase du projet, démarré en 2016 en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) s'est achevée en janvier 2020.

Ce projet va se poursuivre pour trois années supplémentaires, toujours en partenariat avec l'AFD et des acteurs locaux. Cette nouvelle phase comporte la poursuite des actions de la phase précédente, la prise en gestion du centre de santé d'Enyellé dans le cadre d'une convention avec le ministère de la santé congolais et la mise en place d'une radio communautaire.

Le budget du projet est de 1,4 M€ sur 3 ans, dont 0,43 M€ financés par l'AFD et 0,57 M€ pour lesquels l'OMF est encore en recherche de financement.

### **Travaux et investissements**

Comme en 2019, les travaux et investissements seront réalisés à partir de fonds dédiés. Ils concernent principalement la fin des travaux d'extension du CHOM de Dakar, la réhabilitation d'un dispensaire au Mozambique financé par la Fondation Française de l'Ordre de Malte, et l'extension du service de néonatalité du Pavillon Sainte Fleur à Madagascar, financé par la Fondation IF et le GFFP.

## **Effectif moyen des salariés**

L'effectif salarié en nombre d'emplois équivalents temps plein (ETP) est de 1 043 en 2019.

## **Bénévoles**

Les bénévoles de l'Ordre de Malte France et autres participants à nos actions sont estimés à 11 200.

## **Rémunération des dirigeants et des salariés**

Les Membres du Conseil d'Administration exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Le montant global des cinq salaires et autres rémunérations les plus élevés s'élève à 505 564 €.